

10

ÉTAPES ESSENTIELLES

à prendre après que votre enfant reçoive un diagnostic de trouble du spectre autistique



Cette information est le résultat d'une collaboration entre l'Association des jeunes et parents Agape (AGAPE) et le Centre d'accès pour services en anglais (CASE). Elle est rendue possible grâce à la contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada et le Réseau communautaire de santé et de services sociaux (CHSSN).



CENTRE FOR ACCESS TO
SERVICES IN ENGLISH
CENTRE D'ACCÈS POUR
SERVICES EN ANGLAIS



Agence de la santé
publique du Canada

Votre enfant a été diagnostiqué autiste. Et maintenant, que faire ?

Un diagnostic formel de trouble du spectre autistique (TSA) pour votre enfant est essentiel. Il est nécessaire pour faire une demande de services, de soutien et de ressources auprès des secteurs de la santé et de services sociaux et de l'éducation..

Ce qu'il faut faire après avoir reçu le diagnostic peut être déroutant. Cette brochure, conçue comme une liste de contrôle, clarifie les dix étapes essentielles à suivre pour que votre enfant et votre famille obtiennent les services auxquels vous avez droit.

1. Appelez le 811, option 2

Pour bénéficier des services, vous devez déclarer le diagnostic formel de votre enfant au Services de la santé et de services sociaux. Demander à être inscrit sur la liste d'attente des services.

2. Demander des prestations et des crédits d'impôt

Vous pouvez bénéficier d'allocations familiales et de crédits d'impôt supplémentaires. Contacter :

L'Agence du revenu du Canada

- Prestation pour enfants handicapés
- Crédit d'impôt pour personnes handicapées

Retraite Québec

- Le supplément pour enfant handicapé
- Le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels

3. Informer la garderie ou l'école

Pour bénéficier des services, vous devez déclarer le diagnostic de votre enfant à la garderie (CPE, privée ou à domicile) ou à l'école (publique ou privée) et leur fournir les documents confirmant le diagnostic. Cela permet à la garderie ou à l'école d'obtenir le financement et les ressources auxquels votre enfant a droit.

4. Organiser une réunion avec l'équipe de la garderie ou de l'école

L'équipe de la garderie ou de l'école de votre enfant joue un rôle important dans son développement. Organisez une réunion dès que possible après le diagnostic pour en discuter et planifier l'avenir de votre enfant. Incluez les personnes suivantes :

- Garderie - Directeur-trice et/ou Éducateur-trice
- École - Directeur-trice, responsable des services spécialisés de la commission scolaire et toute personne travaillant directement avec votre enfant (Enseignant-e, Accompagnateur-trice)
- Inclure votre agent de l'OPHQ (voir 6)

5. Identifier et contacter les principaux professionnels responsables des services

Faire une liste des personnes chargées de fournir des services (les secteurs de la santé publique et de l'éducation) et suivre toutes les communications. Soyez actif et demandez des mises à jour.

6. Contacter L'OPHQ

L'Office des personnes handicapées du Québec offre des services gratuits pour aider les personnes handicapées et leur familles tout au long du processus d'accès aux services. Demandez qu'un agent soit affecté à votre enfant et à votre famille. aide@ophq.gouv.qc.ca, 1-800-567-1465

Que faire en cas d'inaction?

Malheureusement, il est parfois nécessaire d'entreprendre des démarches supplémentaires pour obtenir des services, par exemple lorsqu'un délai important s'est écoulé ou que vous estimez que les droits de votre enfant ne sont pas respectés. Cela inclut le dépôt d'une plainte.

7. Santé et services sociaux :

- a. Comité des usagers DI-TSA
- b. Commissaire aux plaintes du CIUSSS
- c. Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP)
- d. Protecteur du citoyen

8. Éducation :

- Protecteur régional de l'élève

S'informer sur l'autisme et investir dans le temps pour soi

9. S'informer sur l'autisme en consultant des sources fiables

- Autisme Canada
- Fédération québécoise de l'autisme
- L'accompagnateur

10. Investir dans le temps pour soi

Il est important de donner la priorité à vos propres soins afin de bien soutenir votre enfant et votre famille. Vous pouvez faire une demande de services de répit et de financement par l'entremise de l'intervenant en autisme qui vous a été assigné. Les soins personnels ne se limitent toutefois pas aux services de répit. Élaborez un plan de temps pour soi pour vous et votre famille.

10

ESSENTIAL STEPS

to take after your child receives a formal diagnosis of Autism Spectrum Disorder



This information is the result of a collaboration between The Youth and Parents Agape Association (AGAPE) and the Centre for Access to Services in English (CASE). It is made possible by financial contributions from the Public Health Agency of Canada through the Community Health and Social Services Network (CHSSN).



So, your child has been diagnosed with Autism. Now what?

A formal diagnosis of Autism Spectrum Disorder (ASD) for your child is vital. It is required to apply for services, support and resources from the health and social services and education sectors.

What to do after receiving the diagnosis can be confusing. This brochure, designed as a checklist, clarifies the 10 essential steps you need to take to ensure your child and your family obtain the services for which you are entitled.

1. Call 811, Option 2

In order to receive services, you must declare your child's formal diagnosis to Quebec's health and social services sector. Ask to be put on the waiting list for services.

2. Apply for disability benefits and tax credits

You may qualify for additional child benefits and tax credits. Contact:

Canada Revenue Agency

- Child Disability Benefit
- Child Disability Tax Credit

Retraite Québec

- Supplement for Handicapped Children
- Supplement for Handicapped Children Requiring Exceptional Care

3. Inform the daycare or school

In order to receive services, you must declare your child's diagnosis to the daycare (CPE, private or home-based) or school (public or private) and provide them with documentation confirming the diagnosis. This ensures that the daycare or school obtains the funding and resources your child is entitled to receive.

4. Set a meeting with your daycare or school team

Your child's daycare or school team is a significant contributor to your child's development. Organize a meeting as soon as possible following the diagnosis to discuss it and to plan for your child going forward. Include the following people:

- Daycare - Director and Educator
- School - Principal, Head of special needs services department of the school board and anyone who works directly with your child (Teacher, Attendant)
- Include your OPHQ agent (see 6)

5. Identify and contact key professionals who are responsible for services

Make a list of anyone who is responsible for providing services (public health and education sectors) and track all communications. Be active and ask for updates.

6. Contact the OPHQ

The *Office des personnes handicapées du Québec* offers free services to help people with disabilities and their families throughout the service-access process. Request an agent be assigned to your child and family. aide@ophq.gouv.qc.ca, 1-800-567-1465

What to do if there is lack of action

Unfortunately, it is sometimes necessary to take extra steps to obtain services, such as when a significant time period has lapsed or you feel that your child's rights are not being respected. This includes filing a complaint.

7. Health & Social Services:

- a. Users' Committee (Comité des usagers DI-TSA)
- b. Ombudsman of your CIUSSS
- c. *Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes* (CAAP)
- d. Quebec Ombudsman

8. Education:

- Regional Student Ombudsman

Learn about Autism and invest in yourself

9. Learn about Autism through reputable sources

- Autism Canada
- Fédération québécoise de l'autisme
- Centre of Excellence for Autism

10. Invest in self-care

It's important to prioritize your own self-care in order to best support your child and your family. You can apply for respite services and funding through your assigned Autism interventionist. Self-care is about more than respite, however. Develop a self-care plan for you and your family.